

COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

ARRONDISSEMENT D'ISTRES – BOUCHES DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N°2023-02-CM
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU HUIT MARS DEUX MILLE VINGT TROIS

RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Séance du Conseil Municipal du mercredi 8 mars 2023

Le huit mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures quarante-deux,

PRESENTS :

Mesdames, Hélène **VARRE**, Fabienne **REMANT-DOLE**, Valérie **SALLES**, Laetitia **CLEMENT-ORTUNO**, Catherine **KERVAJAN**, Louise **VINCENZI**, Karen **DOSSETTO**, Claudine **GUARY**, Sabrina **BENKENOUCHE**, Maryline **BRU-LIMOUZIN**, Sophie **BILLECI**, Christelle **ROSSELLO**, Aurélie **POTIER** ;

Messieurs, Michel **ILLAC**, Marcel **TURCHIULI**, Sébastien **ALARCON**, Mohamed **BEHAIRI**, Robert **FHAL**, Georges **CLERC**, Frédéric **OUNANIAN**, Christophe **GLORIAN**, Constant **COUSOURAS**, Jean-Noël **ALLARD**, Eric **OLIVE**, Cédric **RAFFIER**, John **LANNE** ;

POUVOIRS :

- ⚡ Pouvoir de Monsieur **Thierry SOUMAHORO** à Monsieur **TURCHIULI Marcel**
- ⚡ Pouvoir de Monsieur **Ozcan KIZILDAG** à Monsieur **Robert FHAL**
- ⚡ Pouvoir de Madame **Sylvie ASENJO** à Madame **Hélène VARRE**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Valérie SALLES a été nommée secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale

VU les articles L.2121-8 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été présenté lors de la commission n°6 au titre de la délégation « Finances, Budget, Affaires Générales, Développement économique, Commerces de proximité et Artisanat » du 27 février 2023,

Considérant le vote prochain du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, il est proposé d'engager le débat au vu du rapport suivant :

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

1. CONTEXTE GENERAL : Inflation record et ralentissement général de la croissance mondiale

Les données sont issues des notes de conjonctures de l'INSEE, SVP, La Caisse d'Epargne, La Banque Postale, la Banque Mondiale, la Loi de finances pour 2023 et l'Association des Maires de France. Pour information, un glossaire des sigles est joint en fin de document.

↳ **L'économie mondiale fait face à des difficultés persistantes.** Depuis plusieurs trimestres, l'activité mondiale a ralenti et l'inflation a atteint des sommets, conduisant les principales banques centrales à durcir significativement leurs politiques monétaires. Pour en atténuer les effets, la plupart des gouvernements ont pris des mesures budgétaires visant à limiter les hausses de prix ou à soutenir les revenus. Les cours mondiaux des matières premières et de l'énergie ont globalement reculé au second semestre 2022 mais ils restent élevés. Ils reflètent la baisse des perspectives de croissance d'une part et la persistance de tensions sur l'offre d'autre part. Tous les pays ne sont pas exposés de la même façon. L'économie chinoise est la seule dont les fluctuations récentes ont été directement liées aux vagues épidémiques. Avec un marché de l'immobilier toujours en grande difficulté, son économie rebondirait modérément au cours des prochains trimestres, sous réserve d'allègement des restrictions sanitaires. Aux États-Unis, l'inflation reflue depuis plusieurs mois mais sa composante sous-jacente reste élevée, en lien avec le dynamisme du marché du travail. L'activité américaine, après avoir résisté au second semestre 2022, pourrait fléchir au premier semestre 2023. L'Europe, du fait de sa proximité géographique avec le conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, est la région la plus touchée par les répercussions économiques de la guerre. Malgré un net rebond en octobre, l'économie britannique resterait quant à elle en récession, sur fond de très forte inflation aggravée par les contraintes d'offre issues du Brexit.

Un risque important de récession économique en zone euro :

L'inflation dans les principales économies européennes se maintient à des niveaux à la fois élevés et contrastés selon les pays. Au troisième trimestre 2022, bien que globalement soutenue par la demande intérieure, l'activité économique a ralenti dans la zone euro. Les effets de rattrapage post-crise sanitaire se sont amenuisés et l'activité a nettement ralenti (+0,3 %, après +0,8 % au deuxième trimestre 2022), tandis que l'inflation a continué de progresser. Ce ralentissement économique a touché l'Espagne, l'Italie et la France, après un deuxième trimestre relativement dynamique, succédant lui-même à un début d'année affecté à la fois par une nouvelle vague épidémique et le déclenchement de la guerre en Ukraine. En Allemagne, en revanche, l'activité a accéléré au cours de l'été. Au sein de ces quatre économies, la demande intérieure a constitué la principale contribution à la hausse de l'activité au troisième trimestre, tandis que les échanges extérieurs ont pesé sur l'évolution du PIB. Malgré le niveau élevé de l'inflation, la consommation des ménages a bénéficié des mesures de soutien au pouvoir d'achat dans la plupart des pays. Des effets résiduels de rattrapage ont aussi pu jouer favorablement. La consommation a ainsi été dynamique en Italie, en Espagne et en Allemagne. En France, la consommation et l'investissement des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont reculé de 0,7% après avoir été atones au deuxième trimestre. La progression de la demande intérieure a donc surtout résulté de l'investissement. En Allemagne, en Espagne et en Italie, l'investissement a également contribué à la hausse de l'activité mais dans une bien moindre mesure.

 **L'économie française ralentit lentement mais sûrement :** Les nuages s'accumulent au-dessus de l'économie française. Les tensions sur les prix de l'électricité, l'inflation soutenue, les menaces de grèves et les conséquences du conflit à l'Est, sont une succession de chocs qui pèsent sur les ménages et les entreprises. Dans sa dernière enquête de conjoncture, la Banque de France table sur une maigre croissance du produit intérieur brut (à peine supérieure à 0%). Les enquêtes auprès des entreprises suggèrent une situation conjoncturelle tout à la fois hésitante et relativement résistante, même si la confiance des ménages reste quant à elle dégradée. La croissance resterait ainsi à peine positive (+0,2 % prévu au premier puis au deuxième trimestre 2023), portant l'acquis aux environs de +0,6 % en juin. Le glissement annuel des prix à la consommation est relativement stable depuis l'été, autour de 6 %, mais l'inflation des prix de l'alimentation devance désormais celle de l'énergie. Cette dernière resterait importante en février, avant de refluer nettement. Sous l'hypothèse d'un baril de Brent à 80 € et en tenant compte de la hausse de 15 % du tarif réglementé de l'électricité, l'inflation resterait autour de 6 % en février. L'alimentation demeurerait la première

contribution à l'inflation avec un glissement annuel qui resterait autour de 13-14%. Au cours des prochains mois, et sauf nouvelle surprise, deux effets pourraient se juxtaposer : d'un côté, la poursuite de la propagation des chocs passés, et de l'autre, des facteurs de modération comme la normalisation progressive constatée depuis quelques mois dans les approvisionnements mondiaux. Fin 2022, les différents secteurs de l'économie ont connu des mouvements contrastés. La production a baissé dans les branches les plus énergivores, même si ce recul a été relativement contenu. À l'inverse, d'autres branches ont bénéficié d'effets de rattrapage liés à l'amélioration des conditions d'approvisionnement et de la demande. Par ailleurs, la production d'électricité a commencé à se redresser en fin d'année, en lien avec la remise en service progressive de réacteurs nucléaires et autres installations d'énergies fossiles. L'activité dans les services marchands conserverait quant à elle un rythme modéré. Certains services pourraient néanmoins être affectés par les grèves en cours. Cet impact dépendrait notamment de la durée et de l'étendue du mouvement social. Début 2023, la consommation des ménages rebondirait modestement au regard de son repli du trimestre précédent. Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 et se situerait à 7% en fin d'année. Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie.

En dépit d'une situation économique incertaine et d'un environnement moins porteur, la Loi des Finances pour 2023 poursuit son objectif de redressement des comptes publics

La trajectoire des finances publiques suivie par le Gouvernement et les moyens de son pilotage, s'inscrit dans un cadre organique et normatif rénové qu'est le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023 – 2027, présenté concomitamment à la Loi des Finances pour 2023. Cette programmation qui comporte notamment de nombreuses dispositions permettant d'améliorer la qualité et la maîtrise de la dépense publique, n'a toutefois pas trouvé d'accord. Il sera représenté en seconde lecture au Parlement au cours du 1^{er} semestre 2023.

Après le rebond économique de 2021, les conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine ont fragilisé les perspectives de reprise de l'économie française en entraînant une forte hausse des prix des matières premières et une accentuation des tensions d'approvisionnement. Toutefois, face à ces chocs, la France a montré sa résilience. Le Gouvernement table sur une croissance à +2,5 % pour 2022 et à +1,0 % en 2023. L'activité serait freinée par le resserrement monétaire, un environnement international moins porteur et l'impact des prix toujours élevés de l'énergie. Le niveau élevé des stocks de gaz, les mesures de sobriété et la diversification des approvisionnements

permettraient d'éviter les coupures pendant l'hiver 2023. Ainsi, l'activité serait principalement soutenue par la consommation des ménages, qui bénéficierait des mesures de soutien au pouvoir d'achat et d'une légère baisse du taux d'épargne, qui resterait toutefois nettement supérieur à son niveau d'avant crise. La crise énergétique ralentit donc le redressement des finances publiques. Aussi, conformément aux dispositions du PLPFP, les interventions publiques massives, les nouvelles dépenses fiscales incitatives ou aides sectorielles, les exonérations de cotisations sociales, ainsi que les nouvelles aides aux entreprises seront limitées dans le temps.

Le Gouvernement a par ailleurs pour objectif de baisser de 10 % le ratio entre, d'une part, les dépenses défavorables à l'environnement et d'autre part, les dépenses dont l'impact est favorable ou mixte sur l'environnement.

A signaler que la discussion autour du projet de Loi des finances pour 2023 a amené le gouvernement à engager sa responsabilité à plusieurs reprises en déclenchant l'article 49.3 de la Constitution.

Les dispositions relatives aux collectivités locales contiennent des mesures d'ajustement mais aussi des dispositions significatives

Et plus particulièrement, les dispositifs intéressant le bloc communal :

➤ **LES MESURES CONTRE L'INFLATION :**

- Le bouclier tarifaire avec une diminution des tarifs de l'accise sur l'électricité et le plafonnement de l'augmentation des tarifs règlementés instaurés par la Loi des Finances pour 2022, est reconduit.
- L'instauration d'un « amortisseur électricité » concerne les collectivités non éligibles aux autres dispositifs. C'est le cas de la commune qui devrait bénéficier d'une réduction de 50% des prix dès lors que le prix dépasse 180 €/MWh (plafonné à 500€/MWh).
- L'instauration d'une dotation de soutien aux collectivités confrontées à une situation de forte inflation de leurs dépenses d'énergie avec un élargissement du dispositif « filet de sécurité » mis en place à l'occasion de la Loi des Finances Rectificatives pour 2022 et prolongé en 2023. Cette dotation est soumise à trois critères d'éligibilité cumulatifs portant notamment sur des évolutions de charges et de recettes entre 2022 et 2023. Si la commune répond actuellement à l'un d'entre eux, il n'est pas certain qu'à la clôture de l'exercice 2023, elle réponde aux deux autres. Il en va de même pour le filet de sécurité 2022 également

soumis à trois critères cumulatifs (différents de 2023), et la commune répond à deux de ces critères, il semblerait qu'elle ne réponde pas au troisième.

➤ **LA PRESERVATION DES VARIABLES D'AJUSTEMENT :**

Pour la troisième année consécutive, le bloc communal est préservé des nouvelles ponctions sur ses dotations servant de variables d'ajustement. Celles-ci sont maintenues à leur niveau global 2020. Toutefois, depuis 2019, la commune ne touche plus de dotations inscrites dans l'enveloppe normée, hormis un montant très faible de DCRTP.

➤ **LES DOTATIONS ET LA PEREQUATION :**

- Après 12 années de gel ou de baisse, l'enveloppe consacrée à **la DGF** augmente de 320 millions d'euros en 2023 et porte sur la progression des dotations de solidarités urbaines et rurales, de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de péréquation. Cette hausse est intégralement prise en charge par le budget de l'Etat ce qui aura pour effet de suspendre pour 2023, les écrêtements pesant sur les parts forfaitaires de la DGF. Pour information, le montant de l'écrêtement supporté par la commune en 2022 s'élevait à 16 000 €.
- **La Dotation Elu Local** est modifiée quant aux modalités de versement de deux dispositifs de compensations attribués aux communes de moins de 3 500 habitants.
- **La Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.** Créée en 2019, cette dotation, dont une part importante concerne les zones NATURA 2000, a été progressivement renforcée avec la création de nouveaux zonages éligibles et l'augmentation de son enveloppe. Ainsi la condition fixée en terme de potentiel financier est assouplie, rendant le nombre de communes éligibles plus important. Depuis sa création, la commune bénéficie de cette dotation.
- **La Dotation pour les titres sécurisés** a été créée pour compenser aux communes les coûts résultant du fonctionnement des stations d'enregistrement des demandes de titres d'identité (passeports et cartes nationales d'identité). N'étant pas station d'accueil, la commune n'est pas concernée par cette mesure.
- La neutralisation, pour la deuxième année consécutive, des effets du nouveau calcul de **l'effort fiscal** et l'apport de précisions sur les indicateurs financiers retenus. La Loi des finances pour 2022 a modifié le calcul de l'effort fiscal pour tenir compte du nouveau panier de ressources des communes et en avait neutralisé l'impact pour 2022. En 2023 la neutralisation est reconduite, le temps d'évaluer le dispositif et d'en corriger les éventuelles disparités.

- La révision des modalités de répartition du **FPIC** notamment l'extension à 7 ans de la garantie de sortie en cas de perte d'éligibilité et la suppression du critère de l'effort fiscal agrégé.

➤ LES MESURES FISCALES :

- Suppression en deux temps de la **CVAE** au profit du budget de l'Etat. Cette perte de recette sera compensée par une fraction de TVA. La commune n'est pas concernée par cette mesure puisque c'est la Métropole qui en était bénéficiaire.
- Adaptation de **dispositifs fiscaux aux exigences de la transition énergétique**, comme le possible rallongement de l'exonération de taxe foncière des logements sociaux satisfaisant à de nombreux critères environnementaux, l'augmentation de la valeur forfaitaire des places de stationnement à ciel ouvert pour la Taxe d'Aménagement afin de lutter contre l'artificialisation des sols, la création d'une exonération facultative de cette même taxe pour les constructions ou aménagements réalisés sur des terrains pollués.
- Augmentation du taux de la **taxe sur les logements vacants** de 12.5% à 17% la première année et de 25% à 34% à partir de la deuxième année.
- Suppression de la condition de « non-cohabitation » pour les abattements, dégrèvements et exonérations de **Taxes Foncières et Taxe d'Habitation** sur les résidences secondaires pour les personnes à faible revenu.
- Suspension jusqu'en 2025 de l'intégration des **valeurs locatives des locaux professionnels** révisées en 2022 et normalement applicables en 2023. La revalorisation classique sera appliquée durant ce report.
- Report de deux ans des dispositions relatives à la révision des **valeurs locatives des locaux d'habitation**.
- Revalorisation de la **valeur des bases fiscales** à une hauteur inédite de 7.1 % (suivant L'IPCH de novembre).

➤ LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL :

Les mesures de soutien de 2023 sont largement axées sur la transition écologique, ainsi le gouvernement a créé un nouveau fond et met l'accent sur le domaine environnemental.

- La création d'un **Fond Vert** visant à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage

public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation de
climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie.

- Les attributions par les Préfets de **DETR et de DSIL** seront bonifiées et priorisées pour les projets revêtant un caractère écologique.
- Les trois critères d'éligibilité à la **DPV** font l'objet de plusieurs ajustements.

➤ **AUTRE :**

Il est à noter que la Loi des Finances pour 2023 ne fait pas mention d'une éventuelle revalorisation du point d'indice de la rémunération de la Fonction Publique Territoriale. Il est fixé à 4.85003 depuis le 1^{er} juillet 2022.

2. Les grandes orientations de la commune pour 2023

Après les années de crise sanitaire de 2020 et 2021, la commune est confrontée depuis 2022 à une forte inflation de tous les produits marchands. Toutefois, cette année encore, grâce aux efforts soutenus de gestions dont nous faisons preuve depuis plusieurs années, nous avons su préserver notre bonne santé financière. Les résultats de clôture et la qualité des services publics sont aussi performants que les années précédentes, alors même que nous sommes confrontés à une hausse généralisée du coût des matériaux, des coûts énergétiques et alimentaires.

L'année 2023 ne voit pas d'amélioration, au contraire, les coûts énergétiques notamment, continuent leur envolée... La flambée et la volatilité des prix des produits et matériaux nous obligent à réactualiser les prix de tous les marchés de fournitures, prestations et travaux que nous passons, complexifiant ainsi la maîtrise budgétaire de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le jeu des transferts de compétences entre la Métropole et ses communes membres est également source de nombreuses fluctuations et donc d'incertitude dans les hypothèses budgétaires projetées en 2023. En effet, en application des dispositions issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS), il a été opéré, cinq ans après un premier transfert, une restitution automatique de diverses compétences dont le Service de Défense Extérieure contre les Incendies pour lequel la commune d'Ensuès la Redonne est concernée.

D'autres compétences ont été assujetties à la définition de l'intérêt métropolitain et un travail de concertation a été initié fin décembre pour aboutir à un vote au Conseil Métropolitain de janvier 2023. La Métropole conserve pour l'instant la compétence en matière d'Eclairage public. Le mode de fonctionnement s'articule, depuis 2019, avec une convention de gestion entre la Métropole et la commune qui pourrait être complétée à l'avenir d'une convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée pour tous les investissements. Un travail d'évaluation des charges transférées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être mis en œuvre au niveau de la Métropole pour envisager un transfert de compétence en la matière.

Pour autant, l'année 2023 est une année particulière pour la commune qui entend célébrer divers évènements malgré le contexte difficile. C'est pourquoi cette année, les orientations budgétaires devront répondre à un défi supplémentaire en plus de ceux qui sont à relever chaque année depuis 3 ans :

- **Faire face à la poursuite de la flambée des coûts de l'énergie** : après une augmentation sans précédent en 2022 (électricité, gaz, essence), la commune subira une nouvelle augmentation d'ampleur équivalente pour 2023. Il lui faudra donc poursuivre sa maîtrise des postes énergivores et rationaliser le fonctionnement des infrastructures (coupure nocturne de l'éclairage public...).

7.1 Décision budgétaire

- **Veiller à l'avancée des transferts de charges** liés à l'intercommunalité dans le cadre de la Loi 3DS.
- **Maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement** en cohérence avec un service public de qualité et en fonction de l'évolution de la population et de ses attentes.
- **Organiser des évènements festifs** à l'attention de la population autour d'évènements particuliers pour cette année.
- **Optimiser nos recettes** tant au niveau fiscal qu'au niveau des services, tout en préservant les publics les plus fragiles. Ce sera le cas cette année avec les premières retombées d'une nouvelle recette fiscale conséquente.
- **Accentuer nos demandes de subventions** ou dispositifs dédiés en ciblant les thématiques les mieux aidées.
- **Poursuivre et adapter notre programme d'investissement** en redéfinissant éventuellement les projets et leurs priorités au regard d'une période de forte inflation qui fait suite à une crise sanitaire.
- **Maintenir nos marges de manœuvre** budgétaires et poursuivre notre action de désendettement.

2.1 – Faire face à l'alourdissement des charges courantes de fonctionnement

Cette année encore, la commune sera durement touchée par la flambée des prix de l'énergie, que ce soit l'électricité, le gaz ou le carburant. Malgré « l'amortisseur électricité » mis en place par le gouvernement, l'augmentation moyenne des prix est estimée à 50% en 2023.

Ils viennent se cumuler à l'augmentation moyenne de 76 % déjà subie en 2022. Dans ce contexte et en fonction de nos orientations de politique environnementale, la commune a mis en place une extinction nocturne de l'éclairage public dans plusieurs zones. Quant au carburant, après une accalmie cet automne, les prix repartent à la hausse. Aussi, dans ces projets d'investissement pour 2023, il est prévu l'achat de deux véhicules électriques. Pour ce qui est du gaz, il est prévu ce printemps la renégociation du contrat alimentant le complexe sportif.

En outre cette année, deux évènements conjoncturels d'importance vont mobiliser des ressources supplémentaires. C'est en effet, une année particulière marquée par plusieurs dates « anniversaires » :

- celui des 90 ans de la commune,
- des 10 ans du Complexe Marcel Sibilat
- et des 20 ans de la Médiathèque Elisabeth Badinter.

La commune proposera diverses réjouissances et manifestations autour de ces thématiques.

Autre particularité cette année, les travaux de rénovation Ville nécessitent le transfert complet des services. La remise en état de locaux communaux et la location de modulaires destinés à les accueillir, ainsi que les frais de déménagement et de logistique inhérents, pèseront lourdement sur les charges de la commune.

Comme chaque année, une part importante du budget sera consacrée au développement d'un service public performant en multipliant notamment, les actions en faveur de la sauvegarde de l'environnement et la transition écologique, en soutenant les associations locales, en veillant à la sécurité, et en poursuivant l'équipement de nos écoles, nos centres de loisirs et notre crèche.

A signaler toutefois que la baisse de la pression sur la crise sanitaire allègera les charges spécifiques qu'elle avait générée, tant au niveau de l'achat de fournitures que de la gestion des ressources humaines.

L'impact des objectifs 2023 ainsi recensé se résume à :

- ✓ Assumer l'augmentation des Charges Courantes et les dépenses d'entretien des infrastructures à + 19% par rapport au budget voté en 2022.
- ✓ Contenir l'évolution de la masse salariale à hauteur de + 2 % y compris le GVT « glissement vieillesse technicité ».
- ✓ Réduire les Autres Charges Courantes d'environ - 10% (chapitre 65 - Subventions & contributions obligatoires).
- ✓ Réduire de 5% les charges financières (charges d'emprunts) grâce à l'autofinancement de nos opérations d'investissement.
- ✓ Absorber l'augmentation de 11 % des opérations d'ordres (constitution de provisions obligatoires pour créances au recouvrement incertain).
- ✓ Limiter à 3% l'augmentation du chapitre des Atténuations de Produits malgré les pénalités relatives à la carence de logements sociaux.

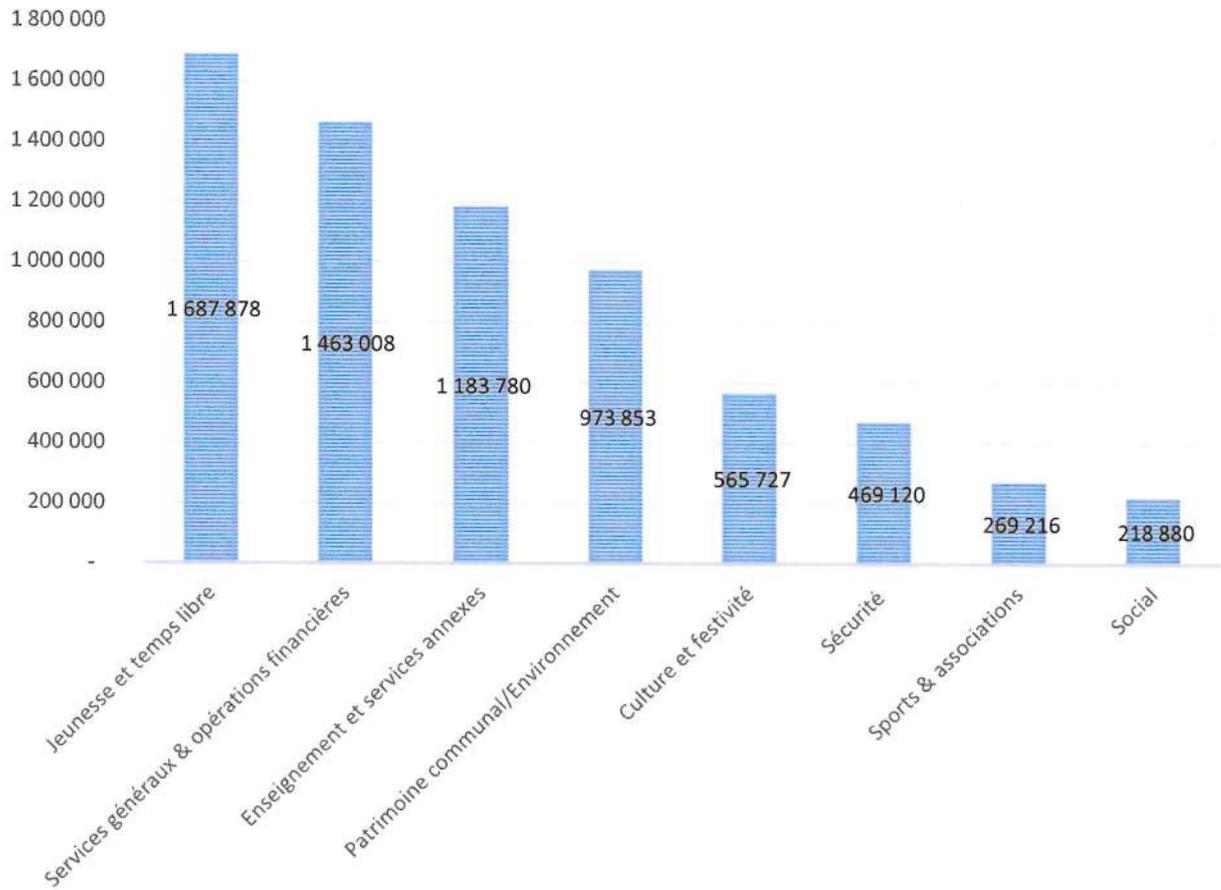
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEES	2018	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
MONTANT des CA en €	5 791 729	6 165 065	5 907 320	6 327 043	6 827 659

ANNEES	2018	2019	2020	2021	2022	2023 Prévisionnel
MONTANT des BP en €	6 254 182	6 484 230	6 729 871	6 981 885	7 565 663	8 120 000

Les dépenses réelles prévisionnelles pour 2023 s'élèveraient soit une augmentation de 7% par rapport au budget primitif 2022.

Répartition des dépenses de fonctionnement provisoires 2022



2.2– Compter sur des ressources plus dynamiques et optimisées

Pour la première fois depuis de nombreuses années, et sous réserve de l'impact du nouveau mode de calcul de l'effort fiscal, la commune devrait pouvoir compter sur l'optimisation de certaines recettes.

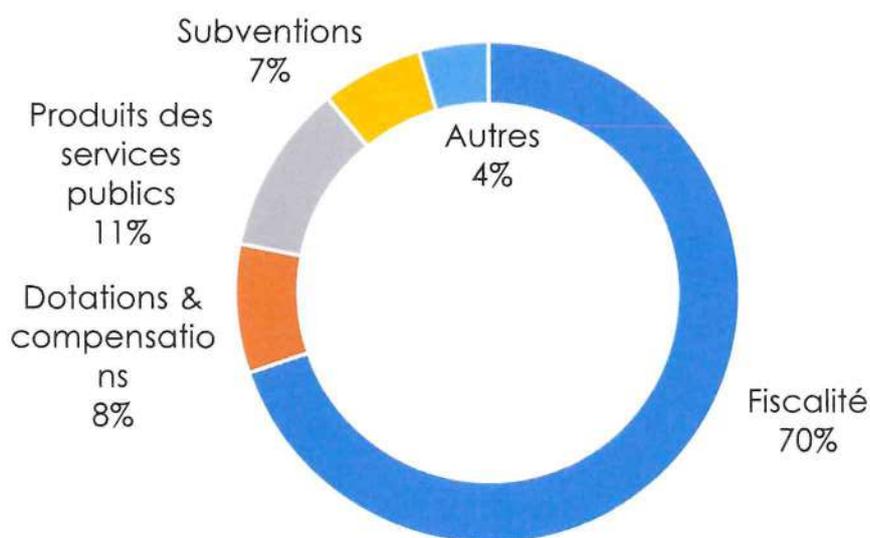
- ✓ Tout d'abord, d'un point de vue fiscal, nous allons enfin bénéficier des premières retombées économiques de la ZAC des Aiguilles. En effet, les deux sites qui sont en fonction depuis le deuxième semestre 2022 vont générer de la Taxe sur les Propriétés Bâties.

Durant les deux premières années, nous toucherons 60% de la fiscalité puis à partir de 2025 nous encaisserons le produit à taux plein. D'autres sites devraient

voir le jour dans les temps à venir, générant à le conséquent. De plus, la Loi des Finances pour 2023 dispose d'une revalorisation des bases cadastrales à hauteur de 7.1 %.

- ✓ Pour la première fois depuis longtemps également, nous devrions bénéficier d'une DGF en augmentation. Il devrait en aller de même des dotations qui y sont annexées.
- ✓ Subsiste toutefois une grande incertitude concernant notre niveau d'éligibilité au FPIC et aux autres ressources de péréquation suite à la modification du calcul de l'effort fiscal utilisé pour un certain nombre d'attributions de compensations.
- ✓ Avec la stabilisation de l'évolution de l'épidémie, nous devrions également voir nos recettes issues des services publics revenir à leur niveau d'avant crise sanitaire.
- ✓ D'ailleurs, comme chaque année, la commune revalorise les tarifs de ces services en corrélation avec l'évolution des charges afférentes, tout en préservant les populations les plus fragiles.
- ✓ Les différents allers-retours de compétences entre communes et intercommunalité sont de nature à impacter les attributions de compensations versées par la Métropole. Après le re-transfert de la compétence sur les moyens de défenses contre les incendies, subsiste toujours l'incertitude concernant l'estimation du transfert de charges lié à l'éclairage public et aux arbres d'alignement. Aussi, le montant des attributions de compensation attendu sera recalculé et modifié au cours de l'année.

Répartition des recettes provisoires 2022



Ressources	2022
FISCALITE	5 602 040
PRODUITS DES SERVICES PUBLICS	656 407
DOTATIONS & COMPENSATIONS	883 015
SUBVENTIONS	529 630
AUTRES	357 411
TOTAL	8 028 503

2.3 – Le budget du CCAS

La constitution, en 2011, d'un budget spécifique a permis de distinguer physiquement et comptablement le CCAS de la municipalité et de rendre lisible budgétairement son action, tout en la recentrant sur son cœur de métier.

Ainsi, à chaque exercice comptable, une subvention d'équilibre est versée au budget du CCAS afin de lui permettre de financer ses actions, tant en termes de moyens humains que d'aides sociales, de secours d'urgences et de frais de structure.

Depuis le deuxième semestre 2022, le budget du CCAS est impacté par une évolution conjoncturelle tout à fait particulière. En effet, le service social de la commune est assuré par du personnel non titulaire ne pouvant pas faire l'objet d'une mise à disposition auprès du CCAS.

Aussi, la subvention d'équilibre que verse chaque année la commune à son CCAS est minorée des charges de personnel et affiche une baisse d'environ 58 % par rapport au budget 2022. **Pour autant, les moyens humains mis à la disposition du service social restent les mêmes, il ne s'agit là que d'une retranscription comptable qui répond à des contraintes règlementaires** (les agents contractuels ne peuvent pas faire l'objet d'une mise à disposition).

2.4 – Une programmation d'investissement à la fois structurante et tournée vers la protection de notre environnement

Nous rentrons dans la troisième année pleine de la programmation de la mandature 2020-2026 et les conjonctures économiques défavorables ne cessent de se succéder. Après la crise sanitaire qui a paralysé le pays pendant presque deux ans, nous enchaînons avec une inflation record et des difficultés d'approvisionnement. A cela se

rajoute la notification tardive des dossiers de subventions et gouvernement d'axer ces interventions essentiellement sur la transition écologique.

Courant 2022 nous avons malgré tout réussi à mener quelques projets à bien et à en démarrer certains autres. Aussi, en 2023 notre programme s'oriente sur trois axes :

• **Les opérations récurrentes** : Elles sont désormais au nombre de six et portent chaque année sur :

- ✓ L'embellissement des façades,
- ✓ L'acquisition de matériel de vidéoprotection et des moyens de sécurité publique,
- ✓ Les travaux de réhabilitation et de rénovation du patrimoine communal,
- ✓ Le renouvellement ou l'acquisitions de matériels & mobiliers et de l'infogérance informatique,
- ✓ Plusieurs programmes de travaux dits de « Proximité » réalisés en partenariat avec le Conseil Départemental,
- ✓ Le renouvellement des installations et matériels des classes numériques des écoles communales.

• **La poursuite et l'achèvement des opérations en cours** : Pour les plus significatives, il s'agira de solder financièrement d'anciennes opérations :

- ✓ La deuxième tranche du PAE des Coulins menée conjointement avec la Métropole,
- ✓ L'embellissement des calanques de Petit et Grand Méjean,
- ✓ Les travaux de proximité votés en 2019 et 2020,
- ✓ La rénovation du préau de l'école élémentaire,
- ✓ L'aménagement de locaux professionnels...

Et de poursuivre nos opérations de :

- ✓ Rénovation des classes des écoles et autres bâtiments dédiés à l'enfance,
- ✓ Rénovation de l'hôtel de ville,
- ✓ Travaux de proximité votés en 2021 et 2022 (rénovation du sentier du Littoral, rénovation des installations de foot et de tennis...).
- ✓ Acquisition de véhicules électriques et de matériels scéniques.

• **La programmation d'opérations structurantes** : Outre les travaux de Proximité qui pourraient être au nombre de cinq en 2023, nos projets d'envergure, proposés à la population lors d'une réunion publique, concerneront les domaines suivants :

- ✓ La poursuite du programme de redynamisation et d'aménagement du centre village,
- ✓ Des acquisitions foncières en lien avec la redynamisation du cœur de village,
- ✓ La création d'un parking dans le village,
- ✓ La poursuite du programme de création de nouveaux locaux pour le Comité Communal Feux de Forêt et d'un Centre Technique Municipal,
- ✓ La poursuite du programme de création de nouveaux locaux pour le Secours Populaire,

- ✓ La poursuite du programme de création d'installations sportives, le boulodrome, la création d'un espace fitness.
- ✓ La rénovation énergétique des bâtiments publics

2.5 – Baisse du niveau d'endettement

Notre objectif, concernant la gestion de la dette, reste inchangé. Il se traduit par une absence de recours à l'emprunt. Aussi, notre dette actuelle se compose d'anciens emprunts et notre courbe d'endettement correspond à une extinction naturelle programmée de la dette.

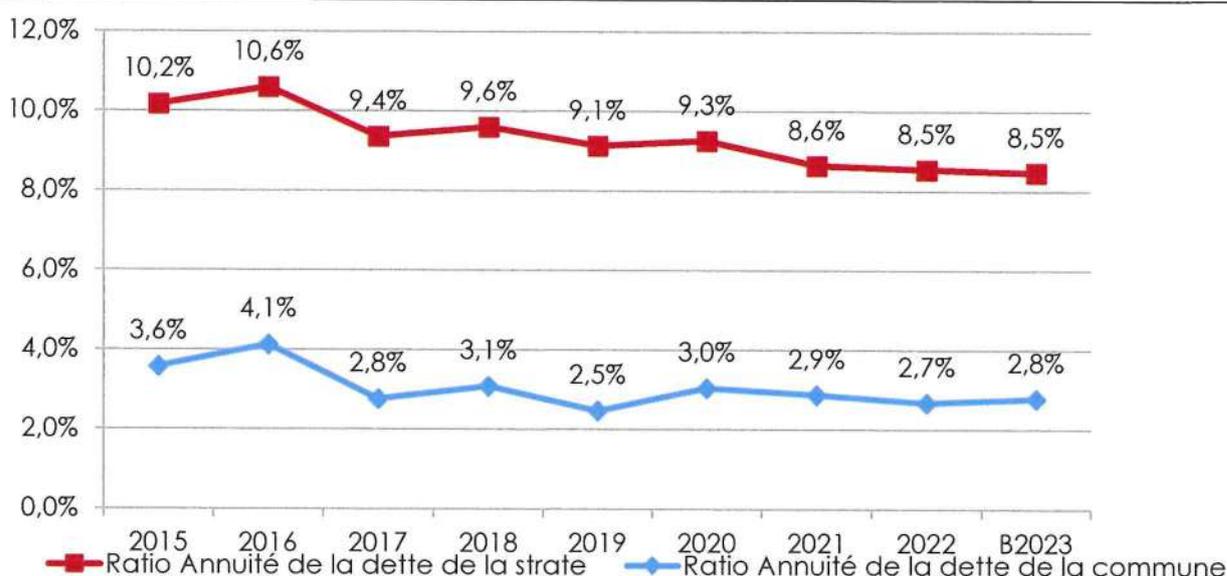
Comme les années précédentes, notre ratio d'endettement est toujours aussi performant puisqu'il est deux fois moins élevé que la moyenne nationale de la strate : (*source DGCL, données 2021*). L'encours de notre dette s'élève à :

Ensuès-La-Redonne = 383 €/hab. Moyenne de la strate = 775 €/hab.

Au 31 décembre 2022, le ratio de notre capacité de désendettement se situe à 1,61 ans. Considérant généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans, notre ratio est donc excellent.

- La dette en capital au 31 décembre 2022 s'élève à 2 015 017 € et se compose de seulement 7 emprunts. Le ratio de l'annuité de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement s'élève à 2,67%. Tous nos emprunts ont une structure saine avec uniquement des prêts à taux fixe simple (Typologie réglementaire : A1).
- Les échéances d'emprunts pour 2023 s'élèvent à 220 847 € dont 144 648 € d'annuité en capital. Ainsi la commune n'ayant nul besoin de recourir à de nouveaux emprunts cette année, son besoin en financement se traduit en fait par une capacité de financement.

MONTANT DE LA DETTE EN € PAR HABITANT



2.6 – Capacité d'autofinancement

Malgré le contexte particulier, notre épargne brute se maintient à un niveau proche des années précédentes. Son calcul correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. **Le taux de notre épargne** brute à la clôture 2022 s'élève à 16%. Ce taux correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette (le seuil d'alerte se situe entre 7 et 8%). Notre objectif pour 2023 est de maintenir un niveau d'épargne brute suffisant pour éviter le recours à l'emprunt et continuer à investir.

Les contextes difficiles et incertains se suivent et se ressemblent dans leurs impacts... Quand il ne s'agit pas de faire face à une épidémie d'envergure mondiale, il nous faut composer avec des approvisionnements tendus et une inflation record laissant craindre une récession, le tout sur fond de guerre aux frontières de l'Europe.

Pour autant, la commune, cette année encore, a réussi à clôturer l'exercice avec des excédents très satisfaisants. En 2023, bien que la commune devrait bénéficier de ressources fiscales plus confortables, elles seront, malheureusement, toutes absorbées par la hausse des tarifs de l'énergie, le déménagement provisoire des services de la mairie et l'inflation frappant tous les produits et services marchands.

La maîtrise des coûts est un exercice auquel nous sommes accoutumés, nous avons connu la même situation entre 2014 et 2016 et depuis, nos résultats n'ont cessé d'être toujours plus performants.

3. Résultats provisoires 2022

3.1. Présentation des résultats provisoires dans l'attente du compte de la gestion du comptable public

RÉSULTATS au 31/12/2022	
FONCTIONNEMENT	4 164 652.39 €
Recettes	8 028 502.53 €
Dépenses	7 080 456.15 €
Résultat de l'exercice	948 046.38 €
Excédent reporté	3 216 606.01 €
INVESTISSEMENT	685 623.81 €
Recettes (dont solde d'exécution 2021)	4 187 678.13 €
Dépenses	2 163 891.46 €
Solde des opérations d'investissement	2 023 787.28 €
Restes à réaliser en dépenses	3 325 616.24 €
Restes à réaliser en recettes	1 987 452.77 €
Solde des restes à réaliser	- 1 338 163.47 €

3.2. Proposition d'affectation des résultats provisoires

Les deux sections présentent un résultat provisoire excédentaire, il n'est donc pas nécessaire de statuer sur leur affectation. Toutefois, afin de compenser le résultat des restes à réaliser, il est proposé de répartir le résultat provisoire de fonctionnement dégagé en 2022 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement reporté	=	2 826 488.92 €
Affectation à la section d'investissement	=	1 338 163.47 €

4 – Plan Pluriannuel 2022-2026 Avec Restes à réaliser Plan pluriannuel d'investissement avec RAR 2022-2026

DEPENSES	TOTAL	RAR 2022	2023	2024	2025	2026
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	96 000	-	24 000	24 000	24 000	24 000
OP 537 - Subventions façade	383 355	40 500	102 855	80 000	80 000	80 000
OP 669 - Patrimoine communal (réfections, agrandissements, plantations etc.)	111 330	29 330	22 000	20 000	20 000	20 000
OP 677 - Informatique	251 195	68 870	32 325	50 000	50 000	50 000
OP 678 - Mobiliers, matériels et véhicules	278 615	98 615	30 000	50 000	50 000	50 000
OP 689 - Vidéo protection et sécurité publique	84 000	-	39 000	15 000	15 000	15 000
OP - 735 Création de classes numériques						
OPERATIONS EN COURS	3 051 175	1 354 992	976 183	240 000	240 000	240 000
OP 427 - Acquisitions foncières	1 240 000	400 000	240 000	200 000	200 000	200 000
OP 696 - Matériel festifs et manifestations (scénique Cadran)	240 000	5 000	235 000	-	-	-
OP 713 - Aquisition de véhicules	220 000	41 280	58 720	40 000	40 000	40 000
OP 719 - Mise en accessibilité des bâtiments publics	17 120	2 120	15 000	-	-	-
OP 730 - Extension des écoles communales	10 202	10 202	-	-	-	-
OP 738 - PAE Coullins - voie de liaison SDFC-Ecole	96 145	7 730	88 415	-	-	-
OP 744 - Aménagement parking école élémentaire	308 300	-	308 300	-	-	-
OP 748 - Rénovation de l'Hôtel de ville	783 540	783 540	-	-	-	-
OP 754 - Création d'un jardin partagé	87 120	87 120	-	-	-	-
OP 764 - Rénovation sentier du littoral (aménagement)	30 748	-	30 748	-	-	-
OP 767 - Aménagement des locaux des Coullins	18 000	18 000	-	-	-	-
TRAVAUX DE PROXIMITE	3 098 419	604 818	693 601	600 000	600 000	600 000
Travaux de proximité antérieurs à 2021	134 617	71 716	62 901	-	-	-
OP 762- Rénovation de l'école maternelle	73 593	73 593	-	-	-	-
OP 763 - Préau de l'école élémentaire	25 000	25 000	-	-	-	-
OP 764 - Rénovation sentier du littoral (mise en sécurité)	71 252	71 252	-	-	-	-
OP 765 - Rénovation des installations de foot	91 055	91 055	-	-	-	-
OP 766 - Rénovation des installations de tennis	95 472	95 472	-	-	-	-
OPE 768 - Rénovation de la garderie périscolaire	19 730	19 730	-	-	-	-
OPE 769 - Aménagement des cimetières	55 000	55 000	-	-	-	-
OPE 770 - Rénovation divers bâtiments de l'enfance	102 000	102 000	-	-	-	-
OPE 771 - Rénovation de l'église	120 000	-	120 000	-	-	-
Travaux de proximité 2023 - 2026	2 310 700	-	510 700	600 000	600 000	600 000
OPERATIONS STRUCTURANTES	8 293 583	1 128 491	1 555 512	1 755 065	1 535 200	1 764 666
Participations foncières versées au titre des logements sociaux	600 000	-	120 000	120 000	120 000	120 000
OP 722 - Rénovation énergétique des bâtiments	249 600	400	82 800	83 200	83 200	83 200
OP 755 - Aménagement équipement municipaux (Maison des Jeunes, MPT...)	1 440 000	-	20 000	162 000	472 000	682 000
OP 756 - Redynamisation du centre village	1 752 164	98 786	185 913	490 000	490 000	481 665
OP 757 - Création d'un centre technique municipal et de locaux CCFF	1 819 910	604 230	567 840	567 840	80 000	80 000
OP 758 - Création de locaux pour le secours populaire	558 805	274 760	132 020	132 025	20 000	20 000
OP 759 - Création d'un parking public	348 500	-	-	50 000.00	100 000	150 000
OP 760 - Equipements culturels et artistiques (théâtre de verdure, maison de l'art, extension bibliothèque...)	708 000	650	50 000	-	100 000	271 000
OP 761 - Adaptation et création d'équipements sportifs, skate parc, parquet salle de danse	557 480	139 380	318 100	100 000	-	-
Autres (Etudes, Opération compte de tiers)	259 124	10 285	78 839	50 000	70 000	50 000
TOTAL DEPENSES	15 647 672	3 325 616	3 475 476	2 834 065	2 614 200	2 843 065

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 013-211300330-20230314-2023_02_CM-DE

Berger
Levrault

7.1 Décision budgétaire

RECETTES	TOTAL	RAR 2022	2023	2024	2025	2026
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	247 408	92 759	41 849	37 600	37 600	37 600
OP 537 - Subventions façade	67 200	-	16 800	16 800	16 800	16 800
OP 669 - Patrimoine communal (réfections, agrandissements, plantations etc.)	-	-	-	-	-	-
OP 677 - Informatique	-	-	-	-	-	-
OP 678 - Mobiliers, matériels	-	-	-	-	-	-
OP 689 - Vidéo protection et sécurité publique	145 264	74 065	8 799	20 800	20 800	20 800
OP - 735 Création de classes numériques	34 944	18 694	16 250	-	-	-
OPERATIONS EN COURS	1 290 489	688 876	289 613	104 000	104 000	104 000
OP 427 - Acquisitions foncières	480 000	-	240 000	80 000	80 000	80 000
OP 696 - Matériel festivités et manifestations (scénique Cadran)	90 000	90 000	-	-	-	-
OP 713 - Aquisition de véhicules	116 170	21 270	22 900	24 000	24 000	24 000
OP 730 - Extension des écoles communales	34 265	34 265	-	-	-	-
OP 748 - Rénovation de l'Hôtel de ville	397 054	397 054	-	-	-	-
OP 750 - Création d'un bike parc	52 500	93 787	41 287	-	-	-
OP 754 - Création d'un jardin partagé	52 500	52 500	-	-	-	-
OP 764 - Rénovation sentier du littoral (aménagement)	68 000	-	68 000	-	-	-
TRAVAUX DE PROXIMITE	1 764 664	597 744	379 420	262 500	262 500	262 500
Travaux de proximité antérieurs à 2021	55 260	55 260	-	-	-	-
OP 762- Rénovation de l'école maternelle	59 500	59 500	-	-	-	-
OP 763 - Préau de l'école élémentaire	174 449	174 449	-	-	-	-
OP 764 - Rénovation sentier du littoral (mise en sécurité)	68 520	39 100	29 420	-	-	-
OP 765 - Rénovation des installations de foot	59 500	59 500	-	-	-	-
OP 766 - Rénovation des installations de tennis	59 500	59 500	-	-	-	-
OPE 768 - Rénovation de la garderie périscolaire	59 500	59 500	-	-	-	-
OPE 769 - Aménagement des cimetières	31 435	31 435	-	-	-	-
OPE 770 - Rénovation divers bâtiments de l'enfance	59 500	59 500	-	-	-	-
OPE 771 - Rénovation de l'église	52 500	-	52 500	-	-	-
Travaux de proximité 2023 - 2026	1 085 000	-	297 500	262 500	262 500	262 500
OPERATIONS STRUCTURANTES	2 840 887	608 074	719 484	589 167	595 415	328 748
OP 722 - Rénovation énergétique des bâtiments	57 655	24 322	-	16 667	16 667	-
OP 755 - Aménagement équipement municipal (Maison des Jeunes, MPT...)	216 666	-	-	-	108 333	108 333
OP 756 - Redynamisation du centre village	750 000	-	250 000	250 000	250 000	-
OP 757 - Création d'un centre technique municipal et de locaux CCFF	760 000	380 000	190 000	190 000	-	-
OP 758 - Création de locaux pour le secours populaire	380 000	190 000	100 000	90 000	-	-
OP 759 - Création d'un parking public	145 830	-	-	-	72 915	-
OP 760 - Equipements culturels et artistiques (théâtre de verdure, maison de l'art, extension bibliothèque...)	295 000	-	-	-	147 500	-
OP 761 - Adaptation et création d'équipements sportifs, skate parc, boulo-drome et espace fitness	161 500	-	119 000	42 500	-	-
Autres (Etudes, Opération compte de tiers)	74 236	13 752	60 484	-	-	-
TOTAL FINANCEMENTS	6 143 448	1 987 453	1 430 366	993 267	999 515	731 448
Autofinancement d'équilibre nécessaire (dont affect. des résultats, FCVA...)	9 504 224	1 338 164	2 045 110	1 840 798	1 614 685	2 111 117
TOTAL RECETTES	15 647 672	3 325 616	3 475 476	2 834 065	2 614 200	2 842 665
DETAIL DES COFINANCEURS	6 143 448	1 987 453	1 430 366	993 267	999 515	731 448
État	1 167 183	273 350	358 000	280 000	127 917	9
Département	4 826 196	1 659 064	1 053 169	654 100	854 932	9
Région	42 500	41 287	41 287	42 500	-	-
Autre (études, opérations compte de tiers)	107 569	13 752	60 484	16 667	16 667	-

GLOSSAIRE

PIB : Produit intérieur Brut,

PLPFP : Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement,

FPIC : Fond de Péréquation intercommunal et Communal

IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DPV : Dotation **Politique de la Ville**

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Loi 3DS : Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification de l'action publique locale

GVT : Glissement, Vieillesse, Technicité

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe à Valeur Ajoutée

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI le présent exposé et après en avoir débattu,

- **AFFIRME** que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu pour l'année 2023.

Ce rapport étant un support à la tenue d'un débat, il n'est soumis à aucun vote.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Michel ILLAC

